

Si vous ne trouvez pas les réponses à vos questions dans le présent document, **communiquez avec l'équipe Solutions en administration des garanties de la Canada Vie par téléphone au 1 833 794-0225, du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 17 h (heure de l'Est), ou par courriel à l'adresse [bas@canadvie.com](mailto:bas@canadvie.com).**

## 1. Quels sites Web vais-je devoir utiliser pour accéder à mon régime d'assurance collective de la Canada Vie?

Le site [Avantages flexibles GroupNet](#) est l'outil en ligne sécurisé de la Canada Vie pour adhérer à votre régime de garanties et désigner votre bénéficiaire. Utilisez Avantages flexibles GroupNet pour passer en revue ou modifier (au besoin) votre protection et votre désignation de bénéficiaire.

[Ma Canada Vie au travail<sup>MC</sup>](#) (anciennement GroupNet pour les participants de régime) est votre portail pour les participants de régime pour présenter les demandes de règlement et accéder à une multitude de renseignements sur les garanties. Vous pourrez passer en revue vos garanties pour soins médicaux et soins dentaires, soumettre des demandes de règlement, accéder à votre carte de garanties, ajouter vos renseignements bancaires pour effectuer des dépôts directs et obtenir d'autres précisions sur le régime. Visitez le magasin d'applications pour votre appareil intelligent et téléchargez l'application mobile Ma Canada Vie au travail.

## 2. Comment puis-je accéder à Avantages flexibles GroupNet (la plateforme d'adhésion et d'administration de la Canada Vie)?

Si vous avez déjà créé votre compte en ligne :

- Rendez-vous sur le site [Bienvenue à la Canada Vie | Avantages flexibles GroupNet](#).
- Ouvrez une session en utilisant votre numéro d'employé à neuf chiffres de l'Université d'Ottawa et votre mot de passe.

Si vous n'avez pas encore créé votre compte en ligne ou si vous avez oublié votre mot de passe :

- Rendez-vous sur le site [Bienvenue à la Canada Vie | Avantages flexibles GroupNet](#).
- Cliquez sur **J'ai oublié mon mot de passe**.
- Entrez votre numéro d'identification à neuf chiffres de l'Université d'Ottawa.
- Vous recevrez un mot de passe temporaire à votre adresse courriel de préférence. Le mot de passe expirera une heure plus tard.
- Retournez dans le site Avantages flexibles GroupNet et entrez votre numéro d'employé à neuf chiffres et le mot de passe temporaire.
- Vous serez invité à modifier votre mot de passe temporaire.

Lorsque vous aurez ouvert une session, cliquez sur **Je veux m'inscrire** pour accéder à l'outil d'inscription. Suivez les directives pour vérifier ou modifier votre protection. Cliquez sur **Soumettre** pour vous assurer que les changements apportés sont enregistrés. Le bouton **Je veux m'inscrire** ne s'affichera de nouveau que pendant la période de réinscription biennale prévue.

Une fois votre inscription terminée, vous disposerez des options suivantes :

- **Je voudrais passer en revue ma protection actuelle** pour voir les garanties sélectionnées lors de la période d'inscription ou la période de réinscription biennale
- **Événement marquant** pour apporter des changements à votre régime dans les 31 jours suivant un événement marquant admissible.

## 3. Qu'est-ce qu'un événement marquant admissible?

Une modification en raison d'un événement marquant peut être effectuée dans le site [Avantages flexibles GroupNet](#) si l'événement en question est survenu dans les 31 derniers jours. Voici des exemples d'événements marquants :

- Ajout d'une nouvelle personne à charge admissible (conjoint et/ou enfant)
- Changement de votre état civil (mariage/divorce/séparation)
- Gain ou perte de la protection du conjoint

## 4. Où puis-je trouver mon relevé de confirmation de mes garanties?

Vous pouvez accéder à un relevé de confirmation des garanties choisies dans [Avantages flexibles GroupNet](#). Si vous voulez une copie papier pour vos dossiers, n'hésitez pas à l'imprimer. Si vous l'égarez, vous pouvez l'imprimer de nouveau en tout temps à partir du site.

## 5. Où puis-je trouver ma carte de garanties?

Dans le cadre d'initiatives écologiques, l'Université et la Canada Vie ont accepté d'utiliser des cartes numériques plutôt que des cartes en plastique. Les nouveaux participants auront accès à une carte de garanties sous forme numérique seulement.

Où puis-je accéder à la carte numérique? Vous pouvez accéder à votre carte de garanties numérique par l'entremise du site [Ma Canada Vie au travail](#) ou de l'application mobile Ma Canada Vie au travail. Vous pouvez enregistrer votre carte sur votre appareil mobile et/ou l'imprimer, et l'utiliser de la même façon que vous avez utilisé la carte en plastique.

Si vous avez déjà reçu une carte en plastique, vous pouvez continuer à l'utiliser. Les cartes perdues ou volées ne seront pas remplacées. Vous aurez plutôt accès à votre carte numérique par l'intermédiaire du site [Ma Canada Vie au travail](#) ou de l'application mobile Ma Canada Vie au travail.

## 6. Comment puis-je soumettre mes demandes de règlement?

Vous pouvez soumettre vos demandes de règlement en ligne. Ouvrez une session dans votre compte [Ma Canada Vie au travail](#) ou dans l'application mobile Ma Canada Vie au travail.

La Canada Vie accepte la présentation directe des demandes de règlement offerte par certains prestataires de services. Votre pharmacie, votre dentiste et certains fournisseurs de soins paramédicaux peuvent être en mesure de présenter des demandes de règlement directement à la Canada Vie.

Lorsque vous présentez une demande de règlement en ligne, vous devez soumettre une copie de votre reçu en utilisant une des méthodes suivantes :

- Téléversez et annexe un reçu électronique du fournisseur de service à la demande de règlement dans le site Ma Canada Vie au travail.
- Numérisez ou prenez une photo du reçu, téléversez l'image et annexe-la à la demande de règlement dans le site Ma Canada Vie au travail.
- Téléchargez l'application mobile Ma Canada Vie au travail, prenez une photo avec votre appareil et annexe la photo à la demande de règlement.

## 7. Comment puis-je ajouter mes renseignements bancaires dans Ma Canada Vie au travail pour le dépôt direct des paiements de demandes de règlement?

Vous pouvez fournir vos renseignements bancaires lorsque vous vous inscrivez au service de dépôt direct à partir de votre compte dans [Ma Canada Vie au travail](#).

Vous pouvez aussi ajouter, modifier ou passer en revue vos renseignements bancaires en ouvrant une session dans Ma Canada Vie au travail. Suivez les étapes ci-dessous pour recevoir vos paiements par dépôt direct :

- Cliquez sur l'icône ou vos initiales dans le coin supérieur droit de votre écran et sélectionnez **Votre profil**.
- Sous **Renseignements bancaires**, cliquez sur **Ajouter des renseignements bancaires**.
- Fournissez les renseignements demandés.
- Une fois que vous aurez ajouté vos renseignements, cliquez sur **Confirmer**.

## 8. Où se trouvent les formulaires de demandes de règlement et les renseignements sur les garanties visant les soins médicaux, les soins dentaires, et le compte de gestion des dépenses santé (CGDS)?

Les renseignements sur les garanties pour soins médicaux, soins dentaires et le CGDS sont disponibles dans le site [Ma Canada Vie au travail](#). Les demandes de règlement peuvent être présentées par l'intermédiaire du site ou de l'application mobile Ma Canada Vie au travail. Pour soumettre une demande de règlement papier, rendez-vous au <https://www.canadalife.com/fr/soutien/formulaires.html> pour obtenir les formulaires requis.

## 9. Comment puis-je mettre à jour ma désignation de bénéficiaire d'assurance vie de base et/ou d'assurance vie facultative ainsi que celle de mon assurance décès et mutilation accidentels dans Avantages flexibles GroupNet?

Tous les participants sont fortement encouragés à nommer un ou des bénéficiaires et à confirmer cette désignation, au besoin, au moyen du site Avantages flexibles GroupNet. La désignation de bénéficiaire électronique peut être effectuée en ligne en tout temps sans avoir à remplir de formulaires\*.

Voici la marche à suivre pour nommer un bénéficiaire et confirmer votre désignation de bénéficiaire :

1. Ouvrez une session dans le site Avantages flexibles GroupNet ([Bienvenue à la Canada Vie | Avantages flexibles GroupNet](#)).
2. Entrez votre numéro d'identification à neuf chiffres de l'Université d'Ottawa et votre mot de passe.
  - Vous pouvez demander un mot de passe en cliquant sur **J'ai oublié mon mot de passe**. Un mot de passe temporaire sera envoyé à l'adresse courriel de préférence. Vous devez ouvrir une session en utilisant le mot de passe temporaire dans l'heure qui suit la réception du courriel pour définir votre mot de passe permanent et accéder au système.
3. À la page d'accueil, sélectionnez **Bénéficiaires** dans le menu de gauche.
4. Au besoin, mettez à jour vos bénéficiaires en appuyant sur **Désignation des bénéficiaires**.
  - Pour ajouter un nouveau bénéficiaire, appuyez sur **Ajouter un nouveau bénéficiaire**.
5. Une fois que votre désignation de bénéficiaire vous convient, appuyez sur **Enregistrer et signer**.
6. Pour confirmer votre désignation de bénéficiaire, appuyez sur la case **J'accepte toutes ces modalités** au bas de la page. Il s'agit là de la signature électronique requise pour confirmer la désignation de vos bénéficiaires.
7. Cliquez sur **Enregistrer** pour soumettre la désignation de bénéficiaire électronique.
  - Une fois que vous avez soumis la désignation de bénéficiaire, vous pouvez cliquer sur **Visualiser/Imprimer** pour télécharger le formulaire de désignation de bénéficiaire. Nous vous

# Université d'Ottawa – Régime d'assurance collective – Foire aux questions



recommandons d'en imprimer ou d'en enregistrer une copie pour vos dossiers.

\* **À noter** : Si vous désirez modifier une désignation de bénéficiaire **irrévocable** consignée au dossier, vous devez soumettre à la Canada Vie l'autorisation écrite du bénéficiaire avant de pouvoir modifier votre désignation.

**Résidents du Québec seulement** : Là où la loi du Québec s'applique, toute désignation d'un conjoint à titre de bénéficiaire est irrévocable, à *moins que* vous ne déclariez la désignation révocable.

## 10. Preuve d'assurabilité pour les garanties facultatives (le cas échéant)

Selon les garanties choisies, vous pourriez devoir fournir une preuve d'assurabilité pour toutes les protections en attente. Le cas échéant, imprimez la lettre de présentation et le formulaire Preuve d'assurabilité dans le site [Avantages flexibles GroupNet](#), répondez au questionnaire, signez-le, puis envoyez des copies des deux documents directement à l'adresse indiquée sur le questionnaire.

### DES QUESTIONS?

**Veillez communiquer avec l'équipe Solutions en administration des garanties de la Canada Vie par téléphone au 1 833 794-0225, du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 17 h (heure de l'Est), ou par courriel à l'adresse [bas@canadavie.com](mailto:bas@canadavie.com).**